

CONSEIL MUNICIPAL de ABSCON

=====

PROCÈS-VERBAL

de la réunion du 24 AOUT 2021 à 18 heures 00

=====

APPEL DES ÉLUS PAR M. LE MAIRE

Cet appel permet de constater 17 présents à l'ouverture de la séance :

Présents :

KOWALCZYK Patrick, Maire

JASNIAK Denis, DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane, CHARLET Philippe, ANDRIS-RAUX Régine – Adjoints

HOUSEZ-VITTET Claude, CONETTA Michele, NELAIN-WYART Christine, TRZAN Jean-Marc, DEBOFFE Nicolas, LESIEUR-DENIS Brigitte, MARÉCHAL Alain, MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth, CATTOEN Jean-Luc, DABANCOURT Thierry, GRANATO Eric, -LESAGE Gilles, WOJCIESZAK Jean-Luc, - Conseillers municipaux

Absents excusés :

FOURMAUX Jean-Michel (procuration à Patrick KOWALCZYK)- BOUGARAN-MOREAU Maryse (procuration à JASNIAK Denis) – Adjoints

POULAIN Michel (procuration à Philippe CHARLET)- NÈVE Michèle (procuration à Brigitte LESIEUR),- GRODZISKI-KOPEC Valérie (procuration à MENISSEZ-FURMANIAK Elisabeth), RÉGNIEZ Alain (procuration à Gilles LESAGE)- Conseillers municipaux

Absents non excusés :

DECHERF Corinne, LEBRESNE-NESCOLAIRE Carole, DHORDAIN-DETROYE Odile – Conseillers municipaux

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil désigne

DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane

EXAMEN ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2021

- 1) Budget communal – Décision modificative n° 1
- 2) Rétrocession d'une case de colombarium
- 3) Maison France Services – demande de subvention au titre de la « Dotation de soutien à l'Investissement – DSIL »
- 4) Centre de loisirs juillet/août 2021 et novembre/décembre 2021 – Droits d'inscription
- 5) Tableau des effectifs – contrats à durée déterminée d'agents contractuels pour accroissement temporaire activité
- 6) Projet des travaux de sécurité routière et de voirie 2021 – dossiers de demandes de subventions
- 7) Carrefour à feux – demande de subvention ASRDA

Décision du Conseil : Ce document n'appelle aucune remarque – Il est voté à l'UNANIMITÉ

Arrivée de Monsieur Jean-Luc CATTOEN – Conseiller Municipal

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT – CAPH : PACTE DE GOUVERNANCE

Le Pacte de Gouvernance est le document qui définit les relations entre les communes membres et la Communauté, dans le but, notamment, d'associer les Elus municipaux au fonctionnement intercommunal. Si le projet politique communautaire formalise ce que l'on veut faire à plusieurs communes sur le territoire, le pacte de Gouvernance s'attache à la façon de le mettre en œuvre ensemble. Il s'agit donc de s'accorder localement sur la façon dont se construit la décision.

Le Pacte de Gouvernance a pour ambition :

- D'entamer une nouvelle ère dans la gouvernance communautaire, une gouvernance partagée et innovante,
- De démocratiser l'intercommunalité, de la rendre audible, visible et accessible,
- De définir les relations entre les communes membres et l'agglomération, en visant un rôle renforcé de la commune,
- D'associer les Elus communaux non-communautaires au fonctionnement de l'intercommunalité, avec comme objectif de vivifier le sentiment d'appartenance communautaire,
- De renforcer les relations entre les Elus et les habitants, et donc leur implication dans les projets initiés par l'agglomération.

Conformément au processus d'élaboration du pacte prévu dans la loi « engagement et proximité », il appartient désormais aux conseils municipaux des communes membres d'émettre un avis sur ce projet, dans un délai de 2 mois après sa transmission par la CAPH, soit avant le 15 septembre 2021.

Après exposé et présentation du pacte de gouvernance, Mr le Maire demande aux Elus d'émettre un avis favorable au projet

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA PORTE DU HAINAUT – CAPH : RAPPORT DE LA COMMISSION D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES

La Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) s'est réunie le 22 avril 2021. Un rapport aux fins d'une validation a été transmis aux 47 communes membres de la CAPH afin que chacun des conseils municipaux puisse le valider lors d'une séance de leur Assemblée. Une absence de délibération signifierait l'acceptation dudit rapport.

Après exposé par Mr le Maire, les membres de l'Assemblée sont invités à voter sa validation

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

INSTALLATION DE VIDÉOS PROTECTION – DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS INTERMINISTRIEL DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE – FIPD » - 2022

La Commune a désiré installer un système de vidéos protection sur l'ensemble de son territoire. Ce projet entraîne la mise en place de 30 caméras et le coût de cette opération avoisine les 90 000 € HT.

La demande d'autorisation d'un système de vidéoprotection a été transmise au Ministère de l'Intérieur et a obtenu sa validation.

Une demande de subvention FIPD avait été établie en ligne via France Connect en février 2021 afin d'obtenir une aide financière à hauteur de 50 % du montant HT.

Ce dossier avait été validé en séance du Conseil Municipal le 18 mars 2021.

Notre dossier pour 2021, bien qu'éligible n'a pu être retenu en fonction du nombre important de dossiers déposés.

Il nous est possible de renouveler néanmoins cette demande de subvention pour 2022 et pour ce faire, d'autoriser M. le Maire à signer tous documents s'y référant.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

RESTAURATION POUR LA PETITE ENFANCE – REVISION TARIFAIRE

Une convention a été signée le 22 septembre 2020 entre API Restauration et la crèche communale « Babibulle » pour un début de prestation au 1^{er} octobre 2020.

Dans ladite convention il est stipulé qu'une révision tarifaire interviendra au 1^{er} septembre 2021. Un courrier en ce sens nous a été transmis le 29 juillet 2021.

L'augmentation tarifaire de l'ordre de + 0,8 % entraîne les modifications suivantes au 1^{er} septembre 2021

	Au 1^{er} sept 2020		Au 1^{er} sept 2021	
	HT	TTC	HT	TTC
Repas Bébé	3,74	3,77	3,77	3,98
Repas Moyen	3,93	4,15	3,96	4,18
Repas Grand 4 éléments	3,93	4,15	3,96	4,18
Goûter 1 élément	0,48	0,51	0,48	0,51
Goûter 2 éléments	0,66	0,70	0,67	0,71
Goûter 3 éléments	0,85	0,90	0,86	0,91

Il est demandé aux Elus de voter cette nouvelle tarification

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

CENTRE AÉRÉ JUILLET 2021 – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Le centre aéré de juillet a accueilli les enfants de 3 à 16 ans du jeudi 08 au vendredi 30 juillet 2021, soit 16 journées complètes.

La jeune Elyne ROLAND était inscrite pour les 16 journées au tarif D pour un montant total de 98,72 €.

Cette jeune a été absente 10 jours sur les 16 initiaux pour maladie – certificat médical à l'appui.

Les parents ont adressé un courrier à la Mairie pour demander le remboursement des jours d'absence, soit 10 jrs x 6,17 € = 61,70 €.

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de voter favorablement à cette demande et de rembourser aux parents de la jeune Elyne la somme de **61,70 €**.

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

TABLEAU DES EFFECTIFS - MODIFICATIONS APPORTÉES

Les dernières modifications apportées au tableau des effectifs ont été apportées lors de la séance du Conseil Municipal du 08 décembre 2020.

La mise en place de la vidéosurveillance sur le territoire communal se fera courant septembre/octobre 2021 et nécessite le recrutement d'Agents de Surveillance de la Voie Publique (ASVP)

Deux agents ont été recrutés en juin dernier par voie de mutation respectivement aux grades d'adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe et adjoint technique territorial. Le premier agent prendra ses fonctions au 1^{er} septembre 2021 et le second agent au 1^{er} novembre 2021.

Il convient donc de modifier notre tableau des effectifs et de créer ces deux postes ; ces déclarations de poste ayant préalablement été déclarées sur le site du Centre de Gestion du Nord.

Par ailleurs, le Directeur des Services Techniques a obtenu sa mutation au 06 septembre 2021 dans la Commune de NEVEZ (Finistère), le grade de Technicien Principal 1^{ère} Classe restera donc vacant dès cette date.

Pour rappel, un agent sur le grade de Rédacteur Principal de 2^{ème} classe a ouvert ses droits à la retraite au 1^{er} janvier 2021 - ce poste restera également vacant dès cette date.

Le tableau des effectifs serait donc le suivant à compter du 06 septembre 2021 :

FILIERE ADMINISTRATIVE (7 agents)
1 Attaché Territorial
2 Rédacteurs Principaux 2 ^{ème} Classe (dont 1 poste vacant)
1 Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} Classe (poste créé pour nomination prochaine promotion interne)
2 Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} Classe (dont 1 poste restera vacant dès nomination sur celui d'adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe)
2 Adjoints Administratifs
FILIERE TECHNIQUE (21 agents)
1 Technicien Principal 1 ^{ère} Classe (poste restant vacant)
1 Agent de Maîtrise (poste créé pour nomination prochaine promotion interne)
3 Adjoints Techniques Principaux 2 ^{ème} Classe (dont 1 poste créé pour nomination prochaine promotion interne)
17 Adjoints Techniques Territoriaux
FILIERE SURVEILLANCE VOIE PUBLIQUE (2 agents)
1 Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe
1 Adjoint Technique Territorial
FILIERE D'ANIMATION (4 agents)
1 Animateur Principal 1 ^{ère} Classe
2 Adjoints Animation Principal 2 ^{ème} Classe
1 Adjoint Animation
FILIERE MÉDICO-SOCIALE (1 agent)
1 Educatrice Jeunes Enfants
FILIERE CULTURELLE - PATRIMOINE ET BIBLIOTHÈQUES (1 agent)
1 Adjoint Patrimoine Principal 2 ^{ème} Classe

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

EMPLOIS CONTRACTUELS – DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

Afin de gérer l'organisation des services il est fait appel à plusieurs agents sous contrats à durée déterminée. Certains d'entre eux remplacent des agents titulaires initialement indisponibles pour arrêt maladie longue durée ou invalidité. Ils bénéficient ainsi de contrats de remplacement.

D'autres fonctions dans les domaines du nettoyage mais également au sein des services techniques nécessitent le recrutement d'agents contractuels soit pour accroissement temporaire d'activités, soit pour mener des projets, soit encore par vacance temporaire d'emploi suite départ en retraite d'agent dans le domaine administratif.

Il est donc nécessaire de créer les délibérations permettant ces recrutements :

- Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement
- Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel en cas d'absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- Délibérations portant création d'un emploi permanent lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté
 - o Fonctions = accueil physique et téléphonique du public
 - o Fonctions = entretien des bâtiments communaux

Il est demandé aux Membres de l'Assemblée de voter

Décision du Conseil :

VOTÉ À L'UNANIMITÉ

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à **19 H 30**

Le Maire,

Patrick KOWALCZYK

CONSEIL MUNICIPAL DU **MARDI 24 AOUT 2021**
ÉMARGEMENT DES CONSEILLERS

Suivent les signatures dans l'ordre alphabétique :

 ANDRIS- RAUX Régine	<i>Procureur au Tribunal</i>  BOUGARAN-MOREAU Maryse	 CATTOEN Jean-Luc
 CHARLEFF Philippe	 CONETTA Michele	 DABANCOURT Thierry
 DANIELEWSKI-ROUSSELLE Viviane	 DEBOFFE Nicolas	 DECHERF-BLONDEAU Corinne
 DHORDAIN DETROYE- Odile	 FOURMAUX Jean-Michel	 GRANATO Eric
 GRODZISKI-KOPEC Valérie	 HOUSEZ-VITTET Claude	 JASNIAK Denis
 KOWALCZYK Patrick	 LESAGE Gilles	 LESIEUR-DENIS Brigitte
 MARÉCHAL Alain	 MÉNISSEZ-FURMANIAK Elisabeth	 NELAIN-WYART Christine
 NESCELAIRE-LEBRESNE Carole	 NÈVE Michèle	 POULAIN Michel
 REGNIEZ Alain	 TRZAN Jean-Marc	 WOJCIESZAK Jean-Luc